



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

Séance 9 avril 2026

Nombre de Membres :

- Afférents au Conseil Municipal : **23**
- En exercice : **23**
- Quorum : **12**
- Présents à la séance : **21**
- Qui ont pris part à la délibération : **22**

Date de la convocation : 31 mars 2026

L'an **DEUX MILLE VINGT-SIX** et le **NEUF** du mois d'**AVRIL**, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur ROSSI Michel**, Maire de Ville-di-Pietrabugno.

Présents : MM. AGOSTINI-SALGE. ANDREI P. CASANOVA S. COMTE I. GERIN J.

FRANCESCONI M. GUAITELLA-PALMIERI C. GUAITELLA-TUSOLI C. MAGGIOTTI J.

MARTINETTI F. NAPPI M. PETRI-GUASCO E. PUSCEDDO J ép CALLIER. RAFFAELLI O.

ROSSI J.P. ROSSI M. SAVELLI J.M. SAVELLI M. SIMONI J. VALERY JN. VALLICIONI JF.

Absents ayant donné mandat de vote : MM.

MANDANT	Mandataire
MINARD Elodie	FRANCESCONI Marie

Absents excusés : LEONETTI Iris

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance et fait procéder à l'appel, constate que le quorum est atteint : **21** conseillers présents, **2** conseillers absents dont **1** ayant donné mandat de vote.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Monsieur MARTINETTI Fabrice, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Délibération n° de-090426-022

Domaine : 4.1 Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Création d'un emploi permanent d'instructrice gestionnaire des autorisations d'urbanisme sur le grade d'attaché territorial

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code Général de la fonction publique, et notamment ses articles L.313-1, L.332-8 et L.332-14,

Vu le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le décret n° 87-1100 du 30 janvier 1987 modifié, portant échelonnement indiciaire applicable aux attachés territoriaux,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que :

Considérant les besoins de la collectivité, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi permanent d'instructrice gestionnaire des autorisations d'urbanisme d'une durée de 35 heures de service hebdomadaire qui sera pourvu par un fonctionnaire relevant du grade d'attaché territorial, conformément aux dispositions statutaires régissant la Fonction Publique Territoriale.



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO**

Séance 9 avril 2026

Délibération n° de-090426-022 (suite)

La proposition de monsieur le Maire est mise aux voix.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- 1/ **D'accéder** à la proposition de Monsieur le Maire,
- 2/ **De créer**, un emploi permanent d'institutrice gestionnaire des autorisations d'urbanisme, relevant du grade d'attaché territorial, d'une durée de service hebdomadaire de 35 heures ;
- 3/ **De pourvoir** l'emploi, ainsi créé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires régissant les conditions générales et particulières de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- 4/ **De compléter** en ce sens le tableau des effectifs territoriaux de la collectivité ;
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé, et les charges sociales s'y rapportant, au budget de l'établissement, aux articles et chapitre prévus à cet effet.
- 5/ **Charge** le Maire à veiller à l'exécution de la présente délibération qui sera affichée et publiée en la forme accoutumée ;

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

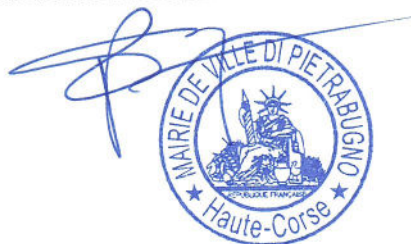
Le Maire , Monsieur **Michel ROSSI**

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le

Et notification ou publication du

Le Maire,



Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site de la Mairie : www.pietrabugno.com

Accusé de réception en préfecture 02B-212003537-20260409-de-090426-022-DE Date de télétransmission : 22/04/2026 Date de réception préfecture : 22/04/2026	2
--	---